

Principes de base du REER

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est l'instrument d'épargne-retraite le plus populaire au Canada. Vous pouvez y cotiser dès que vous commencez à toucher un revenu et que vous le déclarez à l'Agence du revenu du Canada.

Combien puis-je cotiser?

Vous pouvez cotiser 18 % de votre revenu annuel, jusqu'à concurrence de votre plafond de cotisation. Pour connaître votre plafond de cotisation pour l'année courante, consultez votre dernier avis de cotisation émis par l'Agence du revenu du Canada.

Pourquoi investir dans un REER?

En plus de vous aider à épargner pour votre retraite, un REER comporte deux avantages fiscaux très intéressants :

- > **Une cotisation au REER diminue votre impôt sur le revenu.** Selon votre revenu, le REER vous permettra de payer moins d'impôt ou d'obtenir un remboursement plus élevé.
- > **Vous ne payez l'impôt sur le revenu accumulé dans un REER qu'au moment d'effectuer des retraits dans le régime.** Entre-temps, l'argent investi dans votre régime croît à l'abri de l'impôt. Au moment de prendre votre retraite, vous paierez probablement moins d'impôt puisque votre revenu sera moins élevé.

Trop jeune pour investir dans un REER?

En réalité, plus vous êtes jeune, plus il est facile d'épargner pour la retraite en cotisant au REER. En effet, grâce à l'intérêt composé, la somme investie à 26 ans sera beaucoup plus élevée que la même somme investie à 36 ans. Co-operators vous permet d'investir aussi peu que 50 \$ par mois dans un REER.

Trop vieux pour investir dans un REER?

Vous ne serez jamais trop vieux pour épargner en vue de votre retraite. Vous pouvez cotiser à votre REER jusqu'au 31 décembre de l'année où vous atteindrez 71 ans. Les personnes qui commencent à épargner dans la quarantaine, la cinquantaine et même la soixantaine arrivent tout de même à épargner une belle somme en vue de leur retraite.

Qu'est-ce qu'un REER de conjoint?

Le REER de conjoint permet de fractionner les revenus à la retraite lorsque l'écart entre les deux revenus est grand. Il s'adresse aux couples mariés et aux conjoints de fait (de sexe différent ou non). En équilibrant le montant de chaque partenaire dans le REER, les couples réduisent la facture d'impôt du conjoint qui touche un revenu supérieur à la retraite.

Qu'en est-il du régime de retraite du gouvernement?

Les travailleurs et cotisants au régime de retraite du gouvernement seront moins nombreux lorsque les baby-boomers prendront leur retraite. Par conséquent, il se peut que vos prestations de retraite soient moins élevées que vous ne le croyez. Vous devrez donc compter sur votre propre revenu de retraite en plus des prestations du gouvernement.

Comment trouver les fonds nécessaires pour cotiser à un REER?

De nombreuses personnes choisissent de verser des sommes mensuelles moins importantes plutôt que de verser une cotisation élevée. Non seulement cette pratique s'intègre plus facilement dans votre budget, mais elle peut aussi faire croître plus rapidement vos placements.

Pourquoi cotiser au REER d'une compagnie d'assurance vie plutôt que d'une banque?

Une différence majeure est le type de placements qui composent un REER. Les compagnies d'assurance vie sont en mesure d'offrir une option sécuritaire appelée « fonds distincts ». Tout comme les fonds communs de placement, les fonds distincts sont composés d'actions, d'obligations et d'autres types de placements. Cependant, ces fonds se démarquent sur un point essentiel : le capital investi dans un fonds distinct est entièrement ou majoritairement garanti à l'échéance du contrat ou en cas de décès, alors que les fonds communs de placement ne comportent généralement aucune garantie.

Communiquez avec votre conseiller en sécurité financière pour découvrir comment un REER peut être bénéfique dans votre plan financier. Essayez notre calculatrice d'épargne-retraite et de planification de l'épargne pour avoir une meilleure idée du montant dont vous avez besoin pour vivre confortablement.